



Assemblée générale

Distr. générale
4 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2016-2017

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget- programme pour l'exercice biennal 2016-2017

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/70/325) et le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte (A/C.5/70/2). Il était également saisi d'une note du Secrétaire général sur la composition du Comité des placements. Lors de l'examen de la question, il a rencontré le Président du Comité mixte, l'Administrateur de la Caisse et le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 octobre 2015.

2. Le rapport de la Caisse contient : les prévisions de dépenses et le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015, les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017 et une recommandation adressée à l'Assemblée générale pour qu'elle autorise la Caisse à ajouter un montant maximum de 225 000 dollars aux contributions versées au Fonds de secours pour l'exercice 2016-2017. La section V du rapport présente les décisions que le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de prendre et la section VI, un récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et aux recommandations du Comité. L'annexe I est un résumé des délibérations du Comité mixte sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2014-2015 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017, l'annexe V présente les états financiers de la Caisse



pour l'année terminée le 31 décembre 2014 et l'annexe VI contient le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse pour l'année terminée le 31 décembre 2014. Les commentaires et observations du Comité consultatif figurent dans les sections II et III ci-après.

3. Dans la vue d'ensemble de son rapport, le Comité mixte indique qu'au 31 décembre 2014, la Caisse comptait 23 organisations affiliées et le nombre total de participants était de 195 126 (dont 122 759 actifs et 72 367 retraités et autres bénéficiaires), ce qui représente, d'après les informations reçues par le Comité consultatif, une augmentation de près de 5 000 en à peine un an. D'après les renseignements complémentaires fournis par le Comité mixte, le nombre total de participants (actifs, retraités et autres bénéficiaires) a augmenté de 73 % en 16 ans parce que les organisations affiliées ont grossi, de nouvelles organisations se sont affiliées et les retraités et autres bénéficiaires vivent plus longtemps. Le Comité consultatif a également été informé que la Caisse versait des prestations de retraite aux retraités et autres bénéficiaires dans plus de 190 pays et dans 15 monnaies et que, d'ici à 2020, elle devrait compter plus de 85 000 bénéficiaires. Par ailleurs, le Comité a été informé qu'à la fin de 2014, les actifs de la Caisse s'élevaient à plus de 52 milliards de dollars et que le montant des prestations de retraite qu'elle versait chaque année dépassait 2,4 milliards de dollars.

4. Au vu des délibérations du Comité mixte sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2014-2015 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/70/325, annexe I), le Comité consultatif note que le Comité mixte a constitué, suivant la pratique établie, un groupe de travail composé de membres de chacun des mandants de la Caisse et de deux représentants de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux, qu'il a chargé d'examiner les prévisions budgétaires et de lui adresser des recommandations à ce sujet. Le rôle de ce groupe de travail et les observations et recommandations qu'il a faites sur les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2014-2015 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017 et que le Comité mixte a approuvés sont décrits dans le rapport du Comité mixte (ibid., annexe I, par. 15 à 41). Par exemple, le groupe de travail recommande que le Comité mixte déplore le retard pris dans le recrutement aux postes de direction; il note avec une profonde préoccupation que la Caisse a trop compté sur le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour répondre à ses besoins à long terme; il s'inquiète du retard pris dans le déploiement du projet de Système intégré d'administration des pensions (SIAP) et du surcoût lié au renouvellement des systèmes. **Le Comité consultatif prend note des observations et recommandations du groupe de travail du Comité mixte.**

II. Prévisions budgétaires révisées et rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

5. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 68/247 A, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits, pour l'exercice 2014-2015, d'un montant total de 177 666 500 dollars, dont 91 000 300 dollars de frais d'administration, 83 713 500 dollars de frais de gestion du portefeuille, 2 543 900 dollars de frais d'audit et 408 800 dollars de dépenses du Comité mixte. Sur ce montant, 156 341 800 dollars étaient des dépenses directes de la Caisse et 21 324 700 dollars

représentaient sa part des dépenses supportées par l'ONU. En outre, l'Assemblée a autorisé des dépenses extrabudgétaires d'un montant de 155 800 dollars, prises en charge par un certain nombre d'organisations affiliées. Dans le rapport du Comité mixte (A/70/325, par. 6), il est indiqué que les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2014-2015 se chiffrent au total à 176 550 800 dollars, que ce montant est destiné à couvrir les frais d'administration (93 768 500 dollars), les frais de gestion du portefeuille (79 898 500 dollars), les frais d'audit (2 475 000 dollars) et les dépenses afférentes au Comité mixte (408 800 dollars) et qu'il fait apparaître une sous-utilisation des crédits d'un montant de 1 115 700 dollars (0,6 %). Il est également indiqué qu'au titre des ressources extrabudgétaires, un dépassement de crédits de 7 600 dollars (4,9 %) est prévu. L'explication détaillée des écarts est donnée aux paragraphes 7 à 40 du rapport du Comité mixte.

6. Comme indiqué au tableau 1 du rapport du Comité mixte, les frais d'administration de la Caisse pour 2014-2015 sont estimés à 93 768 500 dollars, ce qui représente un dépassement de crédits de 2 768 200 dollars (3 %), essentiellement au titre des services contractuels (3 740 500 dollars), du fait de la prolongation de la mise à l'essai du SIAP, et au titre des postes (879 900 dollars) et des autres dépenses de personnel (748 100 dollars), en raison de l'augmentation du coût de la masse salariale pour le bureau genevois du Fonds causée par l'appréciation du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits au titre des frais généraux de fonctionnement (1 351 000 dollars), imputable essentiellement aux économies réalisées sur les frais bancaires depuis la prise d'effet d'un nouveau contrat, au titre du mobilier et du matériel (667 600 dollars), des économies ayant été réalisées sur les logiciels et le matériel informatique utilisés par le Service des systèmes d'information, et au titre des consultants (357 700 dollars), des mesures d'économie ayant été prises.

7. Le montant total des prévisions de dépenses pour l'exercice 2014-2015 au titre des frais de gestion du portefeuille s'élève à 79 898 500 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 3 815 100 dollars (4,6 %), qui s'explique essentiellement par le retard pris dans le recrutement à 20 postes approuvés pour 2014-2015. La sous-utilisation des crédits au titre des services contractuels (3 635 200 dollars) tient à la résiliation, au 31 janvier 2015, des services de conseil de BNP Paribas sur les valeurs à revenu fixe, à l'expiration, au 31 décembre 2014, de la licence d'exploitation du logiciel Murex et à sa non-reconduction, et au report à la fin de 2015 de la sélection d'un conseiller pour les fonds spéculatifs. Cette sous-utilisation des crédits est contrebalancée par un dépassement de crédits de 2 708 500 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, qui s'explique par les dépenses nécessitées par la rénovation de l'espace de bureaux destiné à la Section des investissements et au montant plus élevé que prévu du loyer de ce nouvel espace.

III. Projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017

8. D'après le tableau 3 du rapport du Comité mixte, les ressources nécessaires pour la Caisse pour 2016-2017 s'élèvent à 178 055 500 dollars (180 714 200 dollars après actualisation des coûts), soit une augmentation de 0,2 % par rapport aux crédits ouverts pour 2014-2015, d'un montant de 177 666 500 dollars. Ces

ressources sont réparties entre les composantes suivantes : direction exécutive et administration (14 822 400 dollars), programme de travail (112 765 000 dollars), appui (46 630 400 dollars), audit (2 893 500 dollars) et Comité mixte (944 200 dollars). D'après le tableau 3, le montant total des ressources nécessaires, après actualisation des coûts (180 714 200 dollars), serait réparti entre la Caisse (158 464 500 dollars) et l'ONU (22 249 800 dollars), conformément à leur accord de partage des coûts.

Recrutement et affectations

9. D'après le tableau 5 du rapport du Comité mixte, le projet de budget pour 2016-2017 prévoit de financer en tout 279 postes permanents. Comme l'indique le tableau 6 de son rapport, le Comité mixte propose la création de 21 postes, dont 20 seraient financés au moyen des ressources prévues au titre des frais d'administration [1 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 1 G (1°C) et 11 G (AC)] et 1 (P-3) au moyen des ressources prévues au titre des frais de gestion du portefeuille. Il propose également le reclassement de six postes (dont 3 seraient financés au moyen des ressources prévues au titre des frais d'administration et 3 au moyen des ressources prévues au titre des frais de gestion du portefeuille). Les observations du Comité consultatif sur les propositions relatives aux postes figurent aux paragraphes 14 à 20 et 27 à 33 ci-après.

Postes vacants

10. Lors de l'examen du rapport du Comité mixte, le Comité consultatif a voulu en savoir plus sur les 24 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (dont 6 postes de direction) qui, au regret du Comité mixte, étaient vacants au 15 juillet 2015, en particulier sur les postes de directeur financier, de directeur de la Division de la gestion des investissements, de responsable des opérations de la Division de la gestion des investissements et de directeur informatique, essentiels au fonctionnement de la Caisse et vacants depuis longtemps. Il a été informé que ces postes tardaient à être pourvus en raison, notamment, de la lenteur de la procédure de recrutement, de la difficulté à classer les postes de la Division de la gestion des investissements du fait de leur spécialisation, et de la difficulté à attirer des candidats dotés des compétences spécialisées requises pour ces postes, qui nécessitait souvent de publier deux fois de suite les avis de vacance. En ce qui concerne l'état d'avancement de la procédure de recrutement à ces postes, le Comité consultatif a été informé que, dernièrement, pour faire au plus vite, le poste de responsable des opérations (D-1) avait été pourvu à titre temporaire. En ce qui concerne le poste de directeur de la Division de la gestion des investissements (D-2), le Comité consultatif a été informé que la procédure de présélection était en cours et que le poste de directeur adjoint du portefeuille de titres non cotés (D-1) serait pourvu après celui du directeur de la Division, afin de permettre à ce dernier d'intervenir dans la procédure de recrutement. **Compte tenu de la lenteur de la procédure de recrutement, le Comité consultatif estime qu'il n'est pas nécessaire de la ralentir davantage en posant des conditions au recrutement à ce poste vacant.** En ce qui concerne le poste de directeur financier (D-1), le Comité consultatif a été informé qu'il avait été décidé d'en publier de nouveau l'avis de vacance. **Le Comité consultatif exprime de nouveau sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants à la Caisse des pensions et invite instamment la Caisse à les pourvoir tous au plus vite.**

A. Frais d'administration

11. Les ressources demandées pour couvrir les frais d'administration en 2016-2017 sont décrites aux paragraphes 67 à 136 du rapport du Comité mixte. Pour les composantes Direction exécutive et administration, Programme de travail et Appui au programme, leur montant s'élève à 90 361 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une baisse de 638 900 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2014-2015. Cette baisse est principalement due à la diminution des dépenses prévues au titre des services contractuels, laquelle s'explique à son tour en grande partie par les gains d'efficacité liés à la mise en service du système SIAP, en 2015, qui a entraîné une réduction des crédits nécessaires pour l'entretien des anciens systèmes. Elle tient également à une réduction des dépenses prévues au titre de l'appui au programme (6 616 300 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés pour les composantes Direction administrative et administration (144 200 dollars) et Programme de travail (5 833 300 dollars) (voir A/70/325, tableau 3).

Postes

12. Le montant des ressources demandées pour les postes au titre des frais d'administration de l'exercice 2016-2017 s'élève à 46 829 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 4 927 300 dollars (11,8 %) par rapport à 2014-2015. Ce montant doit permettre de financer le maintien de 172 postes permanents et la création de 20 autres; ainsi que le maintien d'un poste financé au moyen de fonds extrabudgétaires, et tient compte du fait que 10 postes temporaires seront supprimés le 1^{er} janvier 2015. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les postes figurent dans les paragraphes qui suivent.

Création de postes

13. Le Comité mixte propose de financer la création de 20 postes au moyen des crédits demandés au titre des frais d'administration, comme suit :

- a) Au titre de la composante Direction exécutive et administration, au Bureau de l'Administrateur, un poste d'assistant spécial [agent des services généraux (autres classes)];
- b) Au titre de la composante Programme de travail :
 - i) Au Groupe de l'examen et du développement des opérations du Bureau des opérations de New York, un poste de spécialiste des prestations (P-3) et un poste d'assistant (prestations) [agent des services généraux (autres classes)];
 - ii) À la Section des services aux clients et de la gestion et la répartition des dossiers du Bureau des opérations de New York, six postes : trois postes au Groupe de la gestion et la répartition des dossiers, dont un poste de spécialiste des prestations et chef du service (P-3) créé grâce à la transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-3) existant, un poste d'assistant (prestations) [agent des services généraux (autres classes)] et un poste d'assistant [agent des services généraux (autres classes)]; trois postes d'assistant (prestations) [agent des services généraux (autres classes)] au

Groupe des services aux clients, postes qu'il est proposé de créer le 1^{er} janvier 2017;

iii) Au Bureau des opérations de Genève, trois postes : un poste de chef des services de communication et de liaison avec les clients (P-5) relevant de la Section des finances et des services aux clients; un poste de spécialiste des prestations (P-4) relevant de la Section des droits à pension; un poste de fonctionnaire des finances (P-3) relevant de la Section des finances et des services aux clients et des finances;

iv) À la Section des services financiers, un poste d'assistant comptable principal [agent des services généraux (1^{re} classe)] relevant du Groupe des paiements et un poste d'assistant (opérations de caisse) [agent des services généraux (autres classes)] relevant du Groupe des opérations de caisse;

v) À la Section du contrôle des risques et des services juridiques, un poste de juriste (P-3) basé à New York, créé grâce à la transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-3), et un poste d'assistant juridique [agent des services généraux (autres classes)] basé Genève, également créé grâce à la transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) [agents des services généraux (autres classes)];

c) Au titre de la composante Appui au programme : i) au Service des systèmes d'information, un poste de gestionnaire de données (P-3) et un poste de spécialiste de la sécurité des TIC (P-3); ii) au Service administratif, un poste d'assistant (gestion des installations) [agent des services généraux (autres classes)] et un poste d'assistant d'équipe/assistant (voyages), tous deux devant être créés grâce à la transformation d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [agent des services généraux (autres classes)].

14. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 13 des postes proposés par le Comité mixte, mais n'est pas favorable à la création des 7 autres, pour les raisons indiquées aux paragraphes 15 à 18.

15. D'après le complément d'information fourni au Comité consultatif, le nombre de commissions et de groupes de travail s'est accru au fil des ans, de même que celui des documents à traiter et des tâches administratives à exécuter, ce qui a sensiblement alourdi la charge de travail de l'assistant au service des séances [agent des services généraux (1^{re} classe)] chargé d'apporter un appui administratif à l'Administrateur et à l'Administrateur adjoint. La création du poste d'assistant spécial [agent des services généraux (autres classes)] permettrait de renforcer l'efficacité avec laquelle les fonctions susmentionnées sont remplies et de traiter plus rapidement les demandes des clients. **Le Comité consultatif est d'avis que l'appui apporté par l'assistant au service des séances [agent des services généraux (1^{re} classe)] suffit à répondre aux besoins du Bureau de l'Administrateur. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la proposition de créer un poste d'assistant spécial [agent des services généraux (autres classes)] au Bureau de l'Administrateur.**

16. En ce qui concerne la création de huit postes au Bureau des opérations de New York, il ressort du complément d'information fourni au Comité consultatif que la Caisse se trouve dans une situation sans précédent car au cours des 16 dernières années, le nombre de ses clients a connu une augmentation record et les services fournis se sont diversifiés en conséquence. Le Comité a ainsi été informé que le

nombre de participants avait augmenté de 73 % depuis 1998 et que le système d'ajustement des pensions comptait aujourd'hui sept fois plus de dispositions qu'au moment de la création de la Caisse. La création des huit postes proposés pour les deux sections du Bureau (la Section des droits à pension et la Section des services aux clients et de la gestion et la répartition des dossiers) devait permettre de renforcer à moyen terme les capacités de la Caisse au regard des services aux clients et, partant, aider celle-ci à atteindre son objectif à long terme dans ce domaine, ainsi qu'il est exposé dans le rapport présenté au Comité mixte en 2014.

17. Le Comité consultatif estime que, si la demande de services aux clients à laquelle la Caisse doit répondre a effectivement augmenté, elle ne suffit pas pour autant à justifier la création de tous les postes demandés. Le Comité est d'avis qu'on ne saurait prendre l'année 1998 comme point de référence pour mesurer l'évolution de la demande et justifier les ressources proposées au titre de l'exercice biennal 2016-2017. Le Comité estime par ailleurs qu'il est peut-être trop tôt pour déterminer à quel point les besoins auront augmenté en 2017 pour ce qui est des services aux clients étant donné que la standardisation des méthodes de travail découlant du déploiement du système SIAP devrait avoir des incidences sur l'efficacité et l'efficience de ces services et pourrait réduire les besoins en effectifs supplémentaires (voir aussi par. 42). Le Comité consultatif recommande donc de ne pas approuver la création des postes suivants au Bureau des opérations de New York : un poste de spécialiste des prestations (P-3) au Groupe de l'examen et du développement des opérations; un poste d'assistant (gestion des dossiers) [agent des services généraux (autres classes)] (G-5) au Groupe de la gestion et de la répartition des dossiers; trois postes d'assistant (prestations) (agent des services généraux (autres classes)] au Groupe des services aux clients (dont la création est proposée pour le 1^{er} janvier 2017).

18. D'après les informations que le Comité consultatif a reçues, le titulaire du poste d'assistant comptable principal [agent des services généraux (1^{re} classe)] qu'il est proposé de créer au Groupe des paiements de la Section des services financiers participerait à l'exécution de fonctions fondamentales, et contribuerait notamment à mettre à l'essai les procédures de saisie et de vérification des données; à suivre l'exécution des projets informatiques actuels et futurs, le déploiement des applications Web et la stabilisation du système SIAP, ainsi que toute activités liées à l'actualisation des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS); à conseiller et former les agents des services généraux faisant partie du Groupe (tant les agents déjà en poste que les nouveaux arrivants); et à aider le chef du Groupe à analyser les dossiers complexes. Le Comité constate toutefois qu'il n'a reçu aucune information lui permettant d'évaluer la charge de travail estimée et donc d'apprécier objectivement l'opportunité de créer le poste proposé. Il note en outre que, d'après l'organigramme contenu dans le complément d'information fourni, l'effectif du Bureau du Directeur financier adjoint et Chef du Groupe des paiements (poste qu'il est proposé de reclasser à la classe P-5) compte 2 P-3, 1 P-2 et 10 postes d'agent des services généraux (autres classes), ainsi que deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) créés pour 18 mois et dont les titulaires sont chargés d'appuyer la stabilisation du système SIAP. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande de rejeter la proposition de créer un poste d'assistant comptable principal (agent des services généraux (1^{re} classe)] au Groupe des paiements de la Section des services financiers.**

Reclassements/déclassement

19. **Le Comité mixte demande le changement de classe de trois postes financés au titre des frais d'administration. À cet égard, le Comité consultatif émet un avis défavorable et deux avis favorables, ainsi qu'il est indiqué aux points a) à c) ci-après :**

a) Au bureau de l'Administrateur, il est proposé de reclasser un poste d'administrateur de programmes (P-4) en poste d'administrateur de programmes (hors classe) (P-5), dont le titulaire aiderait l'Administrateur et l'Administrateur adjoint à veiller à ce que les décisions et mesures prises par l'administration pour relever les défis à court et à long terme soient cohérentes avec la mission, les valeurs et la stratégie de la Caisse à s'assurer que les responsables de niveau intermédiaire comprennent le rôle et les responsabilités qui leur incombent et appliquent les décisions émanant de leurs supérieurs et des organes délibérants de la manière la plus efficace et la plus cohérente possible. **Le Comité consultatif est d'avis que la portée des tâches décrites dans le complément d'information joint au rapport du Comité mixte ne justifie pas le reclassement du poste à la classe P-5 et que la plupart des fonctions de planification stratégique et de coordination peuvent continuer d'être exécutées dans le cadre du poste P-4 existant. Le Comité recommande donc de ne pas approuver le reclassement du poste d'administrateur de programmes (P-4);**

b) À la Section des services financiers, il est proposé de reclasser le poste de chef du Groupe des paiements (P-4) en poste de chef du Groupe des paiements et directeur financier adjoint (P-5) pour faire face à l'évolution des services financiers fournis aux bénéficiaires de la Caisse, et notamment garantir l'application des Statuts et Règlements de la Caisse de manière à ce que celle-ci puisse bien gérer l'augmentation du volume des opérations financières qu'elle mène, sachant qu'elle sert plus de 72 000 prestations périodiques représentant un montant d'environ 190 millions de dollars par mois (plus de 2,3 millions de dollars par an) versées en 15 monnaies différentes et dans plus de 190 pays et territoires, dont certains sont dotés d'un système bancaire restreint; suivre l'évolution des règles financières afin de s'assurer que les données sont correctement utilisées aux fins des paiements; et mettre en œuvre les nouvelles dispositions des Statuts et Règlements et du système de la double filière pour l'ajustement des pensions, qui prévoit un ajustement trimestriel de plus du tiers du total des prestations périodiques servies par la Caisse. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de reclassement du poste;**

c) À la Section du contrôle des risques et des services juridiques, il est proposé de déclasser le poste de juriste hors classe (P-5) à la classe P-4, suivant la recommandation du groupe de travail sur le budget du Comité mixte. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de déclasser le poste.**

20. **Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 14, 15, 17 et 18, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2016-2017 au titre des postes financés au moyen des frais d'administration soient approuvées.**

Objets de dépenses autres que les postes

21. Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes à la rubrique Frais d'administration pour l'exercice 2016-2017 s'établit à 43 531 500 dollars, contre 49 097 600 dollars en 2014-2015, soit une baisse de 5 566 200 dollars (11,3 %). Cette baisse tient principalement à la diminution des prévisions de dépenses au titre des services contractuels (7 714 200 dollars) visée plus haut, au paragraphe 11, ainsi qu'à la baisse des ressources demandées au titre des consultants (225 000 dollars), des voyages (351 900 dollars) et des fournitures et accessoires (22 100 dollars). Elle est partiellement contrebalancée par une hausse des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (2 266 300 dollars), des frais généraux de fonctionnement (1 548 100 dollars), du mobilier et matériel (123 900 dollars) et des frais de représentation (1 900 dollars) (voir A/70/325, par. 70).

22. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Comité mixte relatives aux objets de dépense autres que les postes sous la rubrique Frais d'administration et de réduire le montant des ressources demandées à ce titre conformément aux recommandations qu'il a formulées, au sujet des nouveaux postes dont la création a été proposée, aux paragraphes 14, 15, 17, 18 et 19 a) du présent rapport.

Prévention des fraudes

23. Le Comité consultatif note, à la lecture du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de la Caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, qu'aucun cas de fraude n'a été signalé au cours de l'année, mais qu'un cas de fraude présumée portant sur un montant de 6 848,26 dollars a été décelé dans le cadre normal des activités de contrôle et qu'il fait l'objet d'un examen par le bureau de Genève. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, en sus des audits effectués régulièrement par le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes, la direction de la Caisse prévoyait notamment dans son programme de prévention des fraudes les mesures suivantes : sensibiliser le personnel à la question de la fraude et faire connaître les directives relatives au signalement des cas suspects, aux niveaux supérieurs de la hiérarchie notamment; mener chaque année une étude des risques pour évaluer l'exposition de la Caisse aux risques de fraude auxquels font face d'autres fonds de pensions et recenser les lacunes concernant les contrôles; faire procéder au moins tous les trois ans à une estimation externe des risques par des consultants indépendants; mettre en place un dispositif complet de contrôles internes, comprenant à la fois des mesures de prévention et des mesures de lutte antifraude, telles que la délégation de pouvoir et la séparation des fonctions. On trouvera plus loin, au paragraphe 37, les observations du Comité concernant la prévention des fraudes à la Division de la gestion des investissements.

B. Frais de gestion du portefeuille

24. Les ressources demandées à la rubrique Frais de gestion du portefeuille sont examinées aux paragraphes 137 à 162 du rapport du Comité mixte. Le montant total des ressources qu'il est prévu d'allouer à la Division de la gestion des investissements s'établit à 83 856 400 dollars (avant actualisation des coûts), soit

une augmentation nette de 142 900 dollars (0,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette hausse tient principalement à l'augmentation des prévisions de dépenses au titre de la direction exécutive et administration (1 851 100 dollars) et de l'appui au programme (482 100 dollars), en partie compensée par une diminution des ressources demandées au titre du programme de travail (2 190 400 dollars) (voir A/70/325, tableau 23).

Postes

25. D'après le tableau 4 du rapport du Comité mixte, le montant des ressources demandées au titre des postes à la rubrique Frais de gestion du portefeuille, pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, s'établit à 25 975 900 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation de 3 880 900 dollars (17,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2014-2015. Le tableau 5 indique que ce montant permettrait de financer 86 postes permanents, dont un nouveau poste.

Changements dans le tableau d'effectif

26. Au tableau 6 de son rapport, le Comité mixte récapitule les postes demandés à la rubrique Frais de gestion du portefeuille. Il propose notamment de créer un poste de spécialiste de l'exécution des ordres (P-3) à la Section des investissements de la Division de la gestion des investissements, de reclasser trois postes – soit un poste de juriste (P-4) en poste de juriste hors classe (P-5), un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] en poste d'assistant administratif principal, un poste d'assistant comptable [agent des services généraux (Autres classes)] en poste de comptable adjoint de 1^{re} classe (P-2)] – et de réaffecter trois postes à la Section des opérations et des systèmes d'information. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur ces propositions figurent aux paragraphes 21 à 31 ci-après.

Nouveaux postes

27. Comme indiqué dans les renseignements fournis en complément du rapport du Comité mixte, il est proposé de créer un poste de spécialiste de l'exécution des ordres (P-3) à la Section des investissements de la Division de la gestion des investissements pour que la Division puisse se préparer à la gestion de portefeuilles et à l'application de stratégies plus complexes, en vue de réduire les coûts d'opération, d'améliorer le rendement des placements et de renforcer l'efficacité de ses activités. Le titulaire du poste sera chargé de seconder l'équipe d'exécution des ordres et, sous la responsabilité du spécialiste de l'exécution des ordres (P-4), d'exécuter des ordres concernant les valeurs mobilières, dans les délais voulus et en toute rigueur et exactitude, conformément aux instructions des fonctionnaires chargés des placements (hors classe). **Le Comité consultatif rappelle que la création de 20 postes a été approuvée pour la Division de la gestion des investissements au titre de l'exercice biennal 2014-2015 et que certains de ces postes, dont au moins un dans l'équipe d'exécution des ordres, n'ont pas encore été pourvus** (voir aussi plus haut, par. 10). **Il relève également que, selon les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, il est proposé de réaffecter deux postes de spécialiste de l'exécution des ordres (P-3) de la Section des opérations et des systèmes d'information pour renforcer l'équipe d'exécution des ordres. Le Comité estime que, tant que l'impact de l'augmentation des ressources en personnel approuvée pour l'exercice 2014-**

2015 et celui des réaffectations de poste proposées n'a pas été évalué, il est trop tôt pour demander d'allouer des ressources supplémentaires à l'équipe d'exécution des ordres. C'est pourquoi il recommande de ne pas approuver la création d'un nouveau poste de spécialiste de l'exécution des ordres.

Reclassements

28. Sur les trois reclassements de poste que le Comité mixte propose d'effectuer à la rubrique Frais de gestion du portefeuille, le Comité consultatif recommande d'en refuser un et d'en approuver deux, comme indiqué aux paragraphes 29 à 31 ci-dessous.

29. Il est proposé de reclasser un poste de juriste (P-4) en poste de juriste hors classe (P-5) au bureau du Représentant du Secrétaire général, car il est prévu que la Division sollicite davantage d'avis juridiques sur des questions plus complexes. D'après les renseignements fournis en complément du rapport du Comité mixte, l'ampleur et la diversité des activités d'ordre juridique devraient s'accroître considérablement au cours du prochain exercice biennal. **Le Comité consultatif relève que la proposition de reclassement s'appuie sur des projections et non sur des besoins effectivement constatés et ne s'accompagne d'aucun détail. Il recommande donc de ne pas approuver le reclassement de poste.**

30. Il est également proposé de reclasser au bureau du Représentant du Secrétaire général un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] en poste d'assistant administratif principal [agent des services généraux (1^{re} classe)], car les fonctions qui y sont rattachées sont devenues plus diverses et plus complexes au cours des dernières années et requièrent des compétences et qualifications plus techniques. D'après les renseignements fournis en complément au rapport du Comité mixte, le titulaire du poste exécute des tâches financières et budgétaires, participe au règlement des factures et fournit un appui administratif au personnel de la Division, ce qui exige une bonne connaissance du budget de la Division et des règles et règlements y afférents, notamment des échéanciers de paiement des factures des prestataires de services extérieurs et des procédures de facturation et autres en vigueur. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement de ce poste.**

31. Enfin, le Comité mixte propose de reclasser un poste d'aide-comptable [agent des services généraux (Autres classes)] en poste de comptable adjoint de 1^{re} classe (P-2), afin de renforcer les compétences dans la gestion et l'évaluation du portefeuille de placements dans les actifs non cotés, compte tenu de l'augmentation des placements dans les fonds non cotés, dont le nombre est passé de 72 en 2012 à 128 au 31 janvier 2015, et dont la valeur de marché moyenne (y compris les liquidités destinées aux engagements non provisionnés) représente environ 10 % de la valeur totale du portefeuille de la Division. Il est également indiqué que, pour pouvoir comptabiliser les nouveaux instruments de placement dans le respect des normes IPSAS récemment adoptées, la Caisse doit disposer de compétences qu'elle ne possède pas actuellement. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement de ce poste.**

Réaffectations

32. Le Comité mixte propose de réaffecter trois postes P-3 vacants à la Section des opérations et des systèmes d'information (un poste d'administrateur réseau chargé

de la sécurité des données, un poste de spécialiste des systèmes de contrôle des risques et de la conformité et un poste d'informaticien). Deux de ces postes seraient transformés en postes de spécialiste de l'exécution des ordres (P-3) à la Section des investissements, en prévision de la hausse du volume des opérations qui devrait résulter de la création à la Caisse d'une table de négociation. Le troisième poste serait transformé en poste de responsable de la gestion des contrats (P-3) au bureau du Représentant du Secrétaire général; son titulaire serait chargé d'améliorer la gestion et le suivi des contrats de prestation de services, comme suite à la décision qui a été prise de centraliser la gestion de tous les contrats de la Division. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les réaffectations de poste proposées.**

33. Sous réserve des observations et recommandations formulées plus haut aux paragraphes 27 et 28, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées au titre des postes à la rubrique Frais de gestion du portefeuille.

Objets de dépense autres que les postes

34. Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes sous la rubrique Frais de gestion du portefeuille pour l'exercice 2016-2017, s'établit à 57 880 500 dollars, ce qui représente une diminution nette de 3 738 100 dollars (6,1 %) par rapport aux crédits ouverts en 2014-2015. Cette diminution tient principalement à la baisse des prévisions de dépenses au titre des services contractuels (4 462 200 dollars) et des consultants (401 600 dollars), laquelle est en partie contrebalancée par une augmentation des prévisions de dépenses au titre des autres dépenses de personnel (897 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (242 200 dollars) et des fournitures et accessoires (70 100 dollars). La baisse des ressources demandées au titre des services contractuels s'explique essentiellement par le fait qu'il est prévu de moins recourir aux services de cabinets-conseils; elle est contrebalancée par l'augmentation des effectifs de la Division de la gestion des investissements. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Comité mixte relatives aux objets de dépense autre que les postes sous la rubrique Frais de gestion du portefeuille et de réduire le montant des ressources demandées à ce titre conformément aux recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27 et 29 du présent rapport en ce qui concerne les nouveaux postes dont la création a été proposée.**

Informations actualisées sur les investissements

35. D'après les renseignements complémentaires joints au rapport du Comité mixte, la valeur estimative des avoirs de la Caisse était de 52,8 milliards de dollars à la fin de 2014. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux de rendement réel à long terme de la Caisse avait été supérieur en 2013 à l'objectif de référence de 3,5 % (15,5 %) mais inférieur en 2014 (3,2 %). Le Comité a également été informé que la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse avait reculé pour s'établir à 50,1 milliards de dollars au 28 septembre 2015, ce qui représente un taux de rendement négatif de 5,16 % depuis le début de l'année, qui s'explique par le fait que les marchés financiers ont été marqués par une volatilité supérieure à la normale. Il a en outre été informé que, même si cette instabilité devait rester de mise à court terme, la Caisse resterait concentrée sur son objectif de taux de rendement réel à long terme de 3,5 %, taux qu'elle a toujours atteint au

cours des 50 dernières années. Dans son rapport sur les états financiers de la Caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Comité des commissaires aux comptes a relevé que le taux de rendement réel de la Caisse avait été inférieur à l'objectif fixé de 3,5 % au cours de l'année considérée mais aussi au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2014. Le Comité a donc recommandé que la Caisse prenne les mesures voulues pour atteindre l'objectif de rendement pour chacun des portefeuilles au moyen du perfectionnement des procédures internes en matière d'investissement. **Le Comité consultatif souscrit aux observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne le rendement des investissements de la Caisse, dont le taux a été inférieur à l'indice général de référence au cours des dernières années. Le Comité espère qu'avec le renforcement de la direction par la création d'un poste à plein temps de représentant du Secrétaire général, l'augmentation des effectifs et l'achat de logiciels d'investissement plus performants, tout sera mis en œuvre pour améliorer le rendement des investissements de la Caisse, et qu'il sera rendu compte des mesures prises en ce sens dans les prochains rapports sur les investissements de la Caisse destinés à l'Assemblée générale.**

36. Ayant demandé des explications sur la diversité des investissements de la Caisse, le Comité consultatif a été informé que la diversification géographique avait été inscrite parmi les objectifs de la déclaration de politique d'investissement du 31 mars 2014, aux termes de laquelle la Caisse, pour s'acquitter pleinement de sa mission, doit veiller à atteindre les objectifs à long terme suivants : a) préserver le capital de la Caisse en valeur réelle; b) obtenir un rendement optimal tout en évitant les risques inutiles, tels que définis dans la déclaration sur le degré accepté de risque et la tolérance au risque; c) diversifier le portefeuille par classe d'actifs, monnaie et région ou pays. Sur ce point, le Comité rappelle que la question de la diversification géographique a également été évoquée par l'Assemblée générale aux paragraphes 22, 23, 26, 27 et 28 de sa résolution 69/113. Ayant demandé des précisions, il a été informé que la diversité géographique était un élément essentiel de la stratégie d'investissement d'un régime de pension mondial tel que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et que, d'après les informations communiquées par le comptable centralisateur, au 30 juin 2015, le portefeuille de la Caisse géré directement en interne était investi dans 39 pays et les fonds gérés indirectement en externe étaient placés dans 75 autres pays, ce qui porte le nombre total de pays à 114. Le Comité s'est fait communiquer la liste des pays dans lesquels les avoirs de la Caisse sont investis directement et indirectement. **Le Comité consultatif engage la Caisse à continuer de rechercher des possibilités de diversification géographique en prenant dûment en considération les critères de sécurité, de rentabilité, de liquidité et de convertibilité. À cet égard, le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir des informations claires et détaillées sur la diversification géographique des investissements dans son prochain rapport sur les investissements de la Caisse.**

Prévention de la fraude

37. Ayant demandé s'il existait une politique de prévention des fraudes au sein de la Division de la gestion des investissements, le Comité consultatif a été informé que la Division ne disposait pas d'une politique particulière de lutte contre la fraude et qu'aucun cas de fraude n'avait été signalé, mais que des contrôles exhaustifs

étaient prévus dans toutes les politiques et procédures applicables de la Division en vue de prévenir et de détecter de tels faits. Parmi ces politiques et procédures, on peut citer : une formation à la déontologie; une politique de congé obligeant les fonctionnaires de la Division à prendre 10 jours de congés consécutifs (la fraude étant plus facile à détecter si celui qui l'a commise n'est pas là pour la dissimuler); une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la réception de cadeaux; une politique destinée à contrôler les opérations effectuées en compte propre en fonction des activités ou des informations liées à la Caisse (pratique dite du « front-running »). Il a également été précisé que ces politiques étaient complétées par le dispositif de transparence financière de l'Organisation des Nations Unies et par les outils d'analyse mis en place pour détecter les activités anormales. **Compte tenu de la valeur élevée du portefeuille d'investissement de la Caisse, le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général devrait envisager de mettre en place une politique globale de lutte contre la fraude afin de mieux prévenir le risque de fraude dans la gestion des investissements de la Caisse.**

C. Autres observations et recommandations

Voyages

38. Le montant total des ressources demandées au titre des voyages pour 2016-2017, frais d'administration et frais de gestion du portefeuille confondus, s'élève à 3 111 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 431 200 dollars (12,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2014-2015 (3 550 000 dollars) (voir A/70/325, tableau 4). Le Comité consultatif constate, à la lecture du tableau 1 du rapport, que le Comité mixte prévoit une sous-utilisation de 907 700 dollars au titre des voyages pour l'exercice biennal 2014-2015 par rapport au montant de 3 550 000 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247. Dans le rapport du Comité mixte, il est expliqué que la sous-utilisation des crédits au titre des frais d'administration (83 900 dollars) était imputable à un recours accru aux autres moyens de communication tels que les visioconférences et les téléconférences (ibid., par. 12) et que la sous-utilisation des crédits au titre des frais de gestion du portefeuille tenait à la non-participation de membres du Comité des placements à des réunions, à la réduction des voyages liée aux nécessités du service et au recours à la visioconférence (ibid., par. 20). Le Comité note donc que le montant proposé au titre des voyages pour 2016-2017 représente une augmentation de 469 500 dollars avant actualisation des coûts (17,8 %) par rapport au montant estimatif des dépenses pour 2014-2015 (2 642 300 dollars), comme il est indiqué au tableau 1 du rapport du Comité mixte.

39. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations détaillées sur les frais de voyage effectifs et prévus pour 2014-2015 ainsi que sur les frais de voyage inscrits au budget pour 2016-2017. D'après les informations qui lui ont été fournies, le Comité relève qu'un grand nombre de fonctionnaires doivent participer à certains voyages prévus pour 2016-2017 et que certaines destinations sont particulièrement fréquentes. **Le Comité consultatif estime qu'il est possible de faire de nouvelles économies en réduisant dans la mesure du possible le nombre de fonctionnaires amenés à voyager et en combinant certains voyages. En outre, le Comité espère que la Caisse continuera à appliquer les nouvelles conditions de voyage en avion arrêtées par l'Assemblée générale dans sa résolution**

67/254 A et recommande à l'Assemblée de prier le Comité mixte de surveiller de très près l'utilisation des ressources consacrées aux voyages du personnel.

Mise en service du Système intégré d'administration des pensions

40. Au paragraphe 16 de son rapport, le Comité mixte fait le point sur la mise en œuvre du projet de système intégré d'administration des pensions (SIAP) et présente les activités menées à bien au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Il est indiqué que la Caisse a exécuté les phases de la mise en œuvre et celle des essais, de la formation et de l'installation et commencé la mise en service du système en juin 2015. Le rapport énumère également les activités qui ont été menées dans le cadre du projet au cours de la période considérée et précise que la Caisse continue de s'employer à faire en sorte que le système puisse administrer avec exactitude l'intégralité des prestations. Il est également expliqué qu'à la lumière de l'expérience acquise grâce aux essais de validation par les usagers, il a été décidé d'ajouter une phase de déploiement parallèle contrôlé en juin et juillet 2015, durant laquelle l'établissement des listes des prestataires s'est effectué à la fois dans le système de gestion de la Caisse (PENSYS) et dans le système SIAP. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, la phase de test s'étant avérée concluante, il avait été décidé que le système SIAP deviendrait le système officiel à compter du 1^{er} août 2015. Il a également été informé que, par mesure de précaution supplémentaire, l'ancien système était resté opérationnel jusqu'à la fin de septembre 2015 avant d'être complètement mis hors service.

41. Le Comité consultatif note que, dans son rapport sur les états financiers de la Caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Comité des commissaires aux comptes a relevé que les retards pris dans la mise en service du système SIAP, qui devait intervenir entre juin 2014 et juin 2015, avaient eu pour effet de faire passer les coûts de 16,7 millions à 19,94 millions de dollars (voir A/70/325, annexe VI). Le Comité des commissaires aux comptes a également observé que les modules qui devaient entrer en service en juin 2015, notamment les essais concernant les rapprochements des états de prestations, n'étaient pas tous absolument opérants à cette date. **Le Comité consultatif fait siennes les inquiétudes exprimées par le Comité des commissaires aux comptes et ne doute pas qu'il y sera rapidement donné suite.**

42. Ayant demandé des informations sur les éventuelles incidences financières résultant du retard intervenu dans la mise en service du système SIAP, le Comité consultatif a été informé que ce projet avait été engagé pour remédier aux problèmes de la Caisse, à savoir la fragmentation des processus et des systèmes ainsi que l'obsolescence des technologies utilisées, et avait pour principal objectif de renforcer les capacités en matière de services en vue de répondre aux besoins d'un nombre croissant de clients tout en réduisant les coûts afférents aux systèmes et en atténuant les risques opérationnels. Le Comité a également été informé que les gains d'efficacité attendus du système SIAP avaient été réalisés grâce à des économies obtenues par rapport au coût récurrent des services contractuels et des infrastructures informatiques. Au rythme actuel des économies, qui sont estimées par la Caisse à 3,3 millions de dollars par an, soit 6,6 millions de dollars tous les deux ans, le coût du projet devrait être amorti dans environ huit ans. Il a en outre été expliqué au Comité que les gains envisagés au début du projet ne comprenaient pas la réduction des effectifs, car la Caisse était considérée en situation de sous-effectif par rapport à sa charge de travail. D'après les renseignements communiqués au

Comité, ce point avait été mis en évidence dans une évaluation des risques menée en décembre 2005 par un cabinet de conseil indépendant ainsi que dans une étude générale de viabilité, dont les résultats avaient été pris en compte dans une étude connexe sur le système SIAP présentée au Comité mixte en 2008. **Tout en prenant note des explications fournies par les représentants de la Caisse, le Comité consultatif estime qu'au-delà de la réduction des coûts des services contractuels et des infrastructures informatiques, d'autres gains d'efficacité et d'autres économies devraient être dégagés. À cet égard, le Comité note, par exemple, que les capacités améliorées du système pourraient permettre la mise au point d'outils en libre-service en ligne plus performants.**

Prestation de services

43. Dans le cadre de son examen du rapport du Comité mixte, le Comité consultatif a demandé si, vu l'accroissement du nombre de ses clients et de la complexité des services qu'elle devait fournir, la Caisse avait envisagé des modèles de prestation de services autres que le modèle actuel. Le Comité a cité l'exemple du dispositif de prestation de services centralisée qu'étudiait le Secrétariat de l'ONU. Le Comité a été informé que la Caisse avait un mandat clair et concret, auquel correspondait une obligation fiduciaire à l'égard des participants et des bénéficiaires : faire fructifier ses avoirs et les protéger, et s'acquitter de ses obligations financières à long terme (prestations dues aux bénéficiaires). Le Comité a également été informé que les activités de la Caisse étaient déjà centralisées, la répartition des responsabilités entre le bureau principal, situé à New York, et l'antenne de Genève, étant clairement définie et les deux bureaux ayant la même stratégie et la même logique. Il lui a été expliqué qu'il n'y avait pas de pratiques inefficaces résultant de doubles emplois, ou de gaspillage de ressources, auxquels un modèle de prestation de services différent serait destiné à remédier, mais qu'il était en revanche urgent de renforcer les capacités de la Caisse en matière de services aux clients en créant des postes supplémentaires pour que des activités d'information, de plus en plus demandées, puissent être menées dans divers lieux d'affectation. **Nonobstant les explications données, le Comité consultatif est d'avis que la Caisse des pensions devrait continuer de revoir sa structure opérationnelle et les lieux où ses bureaux sont établis afin de déterminer s'ils sont optimaux vu la croissance de la demande de services à laquelle elle doit répondre.**

IV. Procédure de présentation à l'Assemblée générale du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de la Caisse

44. A l'occasion de son examen des dépenses d'administration de la Caisse, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a reçu une note détaillée du Comité des commissaires aux comptes expliquant la position de celui-ci concernant la procédure de présentation à l'Assemblée générale de son rapport annuel sur les états financiers de la Caisse. Dans cette note, le Comité des commissaires aux comptes indiquait que, contrairement à ses autres rapports, qui étaient présentés directement et séparément à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité consultatif, son rapport sur les états financiers de la Caisse était annexé au rapport du Comité mixte à l'Assemblée. Le Comité des commissaires aux comptes indiquait également

que lorsqu'il s'était penché sur cette pratique à l'occasion de sa vérification annuelle des états financiers de la Caisse, il était parvenu à la conclusion qu'elle n'était conforme ni à la résolution par laquelle il avait été créé, ni aux résolutions relatives à la Caisse, ni aux statuts et règlements de la Caisse. Par conséquent, la position du Comité des commissaires aux comptes, étayée par les dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des statuts de la Caisse, était que son rapport sur la Caisse des pensions devrait être présenté directement et séparément à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité consultatif, comme ses rapports sur les autres entités des Nations Unies qu'il avait pour mission d'auditer.

45. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé par le Comité des commissaires aux comptes que celui-ci avait communiqué sa position à la direction de la Caisse et au Comité mixte à plusieurs reprises, y compris au cours des délibérations sur le projet de règles de gestion financière de la Caisse et, ultérieurement, le 14 avril 2015, au secrétariat de la Caisse. En outre, le Comité consultatif a été informé par le Comité des commissaires aux comptes que celui-ci avait à nouveau énoncé cette position dans la déclaration qu'il avait faite au Comité mixte à sa session annuelle de juillet 2015, et n'avait reçu aucune réponse du Comité mixte à ce sujet. Ayant demandé des précisions supplémentaires, le Comité consultatif a été informé par les représentants de la Caisse que le Comité mixte n'avait reçu du Comité des commissaires aux comptes aucune proposition fondée sur la position susmentionnée, que la question n'avait donc pas été examinée par le Comité mixte et le Comité d'audit et que, par conséquent, le Comité mixte n'avait pas arrêté de conclusion ou de position à ce sujet. En outre, le Comité a été informé par les représentants de la Caisse que le Comité des commissaires aux comptes n'avait pas informé la Caisse de son intention de porter la question devant le Comité consultatif.

46. Le Comité consultatif prend note des vues que le Comité des commissaires aux comptes a exprimées au sujet de la procédure de présentation à l'Assemblée générale de son rapport annuel sur les états financiers de la Caisse et trouve justifiée la position qu'il a adoptée. Il prend note également de l'information fournie par la Caisse à cet égard. Il est d'avis que si le Comité des commissaires aux comptes présentait un rapport distinct à l'Assemblée, la pratique selon laquelle son rapport sur les états financiers de la Caisse est étudié au titre du même point de l'ordre du jour que le rapport annuel du Comité mixte ne s'en trouverait pas modifiée. De même, il entend continuer de faire des observations et des recommandations sur les deux rapports comme il le fait actuellement, au titre du même point de l'ordre du jour.

V. Composition du Comité des placements

47. L'article 20 des statuts et règlements de la Caisse dispose que les membres du Comité des placements sont nommés par le Secrétaire général après avis du Comité mixte et du Comité consultatif, et confirmés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a donc communiqué au Comité mixte et au Comité consultatif une liste de six membres ordinaires qu'il proposait de nommer pour un nouveau mandat de trois ans et d'un membre ordinaire qu'il proposait de nommer pour un mandat d'un an. **Conformément à la procédure établie, le Comité consultatif a présenté ses vues sur les propositions susmentionnées dans une lettre qu'il a adressée au Secrétaire général le 23 octobre 2015.**

VI. Conclusions et recommandations

48. Dans son rapport sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte (A/C.5/70/2), le Secrétaire général a indiqué qu'au moment de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le budget de la Caisse pour l'exercice en question n'était pas terminé et que, lorsqu'il le serait, il devrait encore être examiné par le Comité mixte et l'Assemblée générale. Les éventuelles incidences de leurs décisions respectives feraient l'objet d'un état dont l'Assemblée serait saisie au moment de l'examen du rapport du Comité mixte (ibid., par. 2). En outre, il a indiqué qu'au moment de l'établissement des prévisions budgétaires de la Caisse, la part de l'ONU et des fonds et programmes des Nations Unies dans le budget d'administration de celle-ci était estimée à 23 869 500 dollars, ce qui correspondait au tiers de certains éléments de ce budget, et que 13 835 300 dollars, soit 58 % de ce montant, seraient prélevés sur le budget ordinaire, le solde devant être réparti entre les budgets des fonds et programmes (A/70/6 (sect. 1), par. 1. 46). Dans son rapport paru sous la cote A/C.5/70/2, le Secrétaire général indique que, compte tenu des données les plus récentes sur le nombre de participants (A/70/325, annexe IV), la part imputée sur le budget ordinaire serait non pas de 58 % mais de 64,4 % des dépenses (A/C.5/70/2, par. 5). Il indique aussi que, selon la recommandation du Comité mixte, la part du budget de la Caisse devant être prise en charge par l'ONU et les fonds et programmes serait de 22 249 800 dollars, et que la part imputable au budget ordinaire, soit 64,4 % de ce montant, serait de 14 328 900 dollars, d'où sa demande d'un crédit supplémentaire de 493 600 dollars après actualisation des coûts, à imputer sur le fonds de réserve (ibid., par. 6).

49. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, si l'Assemblée générale approuvait des propositions du Comité mixte et qu'il en résultait une augmentation de la part devant être inscrite au budget ordinaire, il était d'usage de proposer que le montant supplémentaire soit imputé sur le fonds de réserve; l'exemple le plus récent était l'imputation d'un montant de 1 865 500 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/C.5/64/2). Concernant la façon dont il avait été déterminé que la part des dépenses d'administration de la Caisse imputable au budget ordinaire devait être portée de 58 à 64,4 %, le Comité consultatif a demandé des précisions, mais n'a pas obtenu de réponse. **Le Comité consultatif n'est donc pas en mesure de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le montant supplémentaire de 493 600 dollars proposé par le Secrétaire général. Il compte que le Secrétaire général fournira les informations demandées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera les dépenses d'administration de la Caisse pour l'exercice biennal 2016-2017.**

50. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 14, 15, 17, 18, 19 a), 20, 22, 27, 29, 33, 34 et 49 du présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les recommandations que le Comité mixte a faites au paragraphe 170 de son rapport (A/70/325).**